



anac news

Magazine de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Burkina Faso

No. 25

Octobre - Décembre 2019



40E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OACI :

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE

Commémoration du 60e
anniversaire de l'ASECNA



SOMMAIRE **NO.25** 2019

04



09



16



18



21



Dans ce numéro :

Editorial de M. Azakaria TRAORE, Directeur général de l'ANAC 03

A la une

Journée internationale de l'aviation civile : le message du ministre 04

Commémoration du 60e anniversaire de l'ASECNA 06

40e Assemblée générale de l'OACI : une nouvelle feuille de route 09

Coopération

Harmonisation des politiques et programmes de formation du personnel technique 12

Publicom

Air Burkina : installation du nouveau PCA 15

Sécurité & Sûreté

Aéroport international de Ouagadougou : des bouchées doubles pour la certification 16

Mesures réglementaires sur les drones : 2e partie 24

Publicom

RACGAE : Dîner professionnel avec les compagnies aériennes 18

Essakane investit pour la formation de 40 jeunes pour extraire l'orpallaiye 21

Météo

Migrations et changements climatiques 27

ANAC NEWS

Revue trimestrielle de
l'Agence Nationale de l'Aviation Civile
01 BP: 1158 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél: +226 25 306488 / 25 31 63 32
Fax: +226 50 31 45 44
Mail: info@anacburkina.org
Site web : www.anacburkina.org

Directeur de publication

Azakarias TRAORE
Directeur général de l'ANAC

Directeur de rédaction

Nouhou BERTE

Equipe de rédaction

Nouhou Berté
Alidou Sinaré,
Lawankilia Sia
Lucie Zeba

Secrétaire

Agathe KONSEIGA

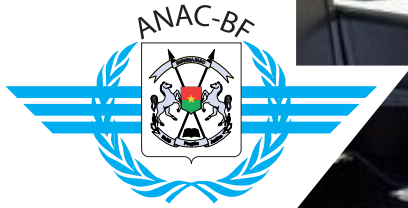
Correction

Abdoul Salam ZOURE
(Collaborateur)

Maquette, mise en pages et impression

Agence Schaffenskraft, Bornheim/Allemagne
www.schaffenskraft.de

Les droits d'auteur et tous les autres droits liés aux textes, illustrations, photographies et autres données du magazine sont sa propriété exclusive ou celle des détenteurs expressément cités. Toute reproduction est subordonnée à l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits.



Editorial de
M. Azakaria Traoré
Directeur général de l'ANAC

Gardons le cap de l'excellence !

L'année 2019 qui vient de s'achever aura été incontestablement une année de grands et importants chantiers dans le secteur de l'aviation civile au Burkina Faso. De l'exécution satisfaisante de ces chantiers confirme l'engagement du Gouvernement du Burkina Faso à se conformer aux normes et pratiques recommandées de l'OACI, améliorant ainsi la gouvernance du secteur de l'aviation civile et de l'administration qui en a la charge.

Les plus emblématiques de ces réalisations sont :

- la relecture du code de l'aviation civile,
- l'élaboration de la politique nationale de l'aviation civile,
- la certification de l'ANAC à la norme Iso 9001-2015,
- le séminaire national de plaidoyer sur la recherche et sauvetage des aéronefs en détresse (SAR)

Sous l'impulsion de l'ANAC, la politique nationale de l'aviation civile a été élaborée. Ce document dont l'adoption formelle est attendue du Gouvernement donne la vision et les orientations pertinentes que le Gouvernement entend imprimer au secteur de l'aviation civile à l'horizon 2030 pour une aviation davantage conquérante et rayonnante au plan sous-régional et régional.

L'année 2019 aura été aussi une année où l'ANAC a été certifiée à la norme ISO 9001 version 2015. Cette certification montre à souhait que notre jeune institution a fait de la satisfaction du client

à travers l'amélioration continue de ses prestations de service son credo. Une telle démarche est louable et est à saluer car toute institution moderne doit être tournée vers la démarche qualité pour une amélioration sans cesse continue de ses prestations de service.

La tenue du séminaire national de plaidoyer auprès du Gouvernement et du Parlement sur les recherches et sauvetage des aéronefs en détresse (SAR) aura été une activité majeure dans l'agenda des activités de l'ANAC. Ce plaidoyer a posé la récurrente question du financement des services SAR. C'est pourquoi, je nourris l'espoir que le pouvoir législatif mettra à la disposition du service SAR les allocations financières conséquentes pour combler les écarts constatés dans ce domaine qui retient tant l'attention de la communauté aéronautique africaine et internationale.

Ces résultats attestent sans ambages que la moisson au cours de l'année qui vient de s'écouler a été abondante pour l'ANAC.

Au regard de ce qui précède, je voudrais remercier et féliciter les cadres dirigeants, l'ensemble du personnel et tous les partenaires de l'ANAC pour ces belles performances réalisées.

C'est aussi l'occasion pour moi de les exhorter en même temps que les parties prenantes de l'aviation civile à maintenir le cap de l'excellence car les chantiers de l'année 2020 sont tout

aussi importants que ceux de 2019. Il s'agira entre autres de :

- élaborer le plan stratégique du développement de l'ANAC;
- organiser en collaboration avec l'OACI un atelier sur une analyse du GAP du Burkina Faso pour la mise en œuvre du plan national de la sécurité ;
- organiser des sessions de familiarisation des différents partenaires sur la politique nationale de l'aviation civile ;
- poursuivre l'élaboration du plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- organiser un atelier de validation des plans de gestion des crises aux aéroports de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
- veiller au parachèvement du processus de la certification de l'aéroport de Ouagadougou
- concevoir et organiser des émissions débats sur la gestion des drones et la formation aéronautique.

Ces chantiers permettront de consolider les acquis de l'année précédente, toute chose qui devrait renforcer le rayonnement de l'aviation civile du Burkina Faso au regard de la qualité du référentiel technique dont dispose l'ANAC en tant qu'autorité de supervision et de régulation.

Azakaria TRAORE
Directeur général de l'ANAC



MESSAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE L'ANNEE 2019



Le 07 décembre de chaque année, la Communauté aéronautique mondiale célèbre la Journée internationale de l'Aviation civile. Instituée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), institution spécialisée du système des Nations Unies, cette journée offre l'opportunité de sensibiliser les opinions et les pouvoirs publics des 191 Etats membres sur l'importance de l'aviation civile dans le développement socio-économique et culturel d'une nation.

L'OACI qui a pour mission principale de favoriser le développement sûr et ordonné de l'aviation civile dans le monde, met à profit cette célébration pour, d'une part évaluer les progrès réalisés en termes de sécurité, de sûreté et d'environnement et, d'autre part pour appréhender les insuffisances dans ces domaines clés du secteur de l'aéronautique en vue d'imprimer une dynamique nouvelle au développement du transport aérien.

Faut-il encore le souligner, l'OACI qui fête cette année ses 75 ans d'existence, œuvre depuis sa création,

à l'élaboration et à l'application de normes techniques et d'exploitation, veille à l'application des règlements aéronautiques, à l'efficacité et à la régularité du transport aérien. Aussi, se positionne-t-elle aujourd'hui, comme un instrument privilégié de coopération entre les Etats membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Le thème de la journée internationale de l'aviation civile de l'année 2019 est : « Travailler ensemble pour qu'aucun pays ne soit laissé de côté ». Ce thème s'inscrit dans la vision unitaire des actions qui doivent guider les nations du monde en termes de défis à relever dans le secteur de l'aviation civile. Cette vision met particulièrement l'accent sur la nécessaire et impérieuse coopération entre les nations du nord et celles du sud pour réduire les fossés en matière de respect des normes et recommandations édictées par l'OACI. En effet, au seuil de la célébration de cette journée internationale, le fait majeur a été la 13^{ème} conférence mondiale sur la navigation aérienne (AN Conf/13) tenue du 09 au 19 octobre 2018 à Montréal au Canada. Cette conférence s'est penchée sur des thématiques dont l'importance sont d'une actualité brûlante.

Il s'agit entre autres de la stratégie mondiale de la navigation aérienne ; de la mise en œuvre du système mondial de la navigation aérienne, du rôle des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre, des questions émergentes, des questions liées à la sécurité organisationnelle et les problèmes de sécurité émergents.

Au terme des travaux de cette conférence mondiale, il ressort que la navigation aérienne a connu d'importantes améliorations ces dernières décennies quoiqu'une part importante de ce système est encore limitée par des approches conceptuelles du vingtième siècle. Les moyens de navigation aérienne dépassés limitent la capacité et la croissance du trafic aérien, contribuant ainsi à des émissions de gaz dans l'atmosphère. Les participants ont donc convenu de la mise en œuvre d'une série de réformes conduisant à un système mondial de navigation aérienne pleinement harmonisé, bâti sur des procédures

et des technologies modernes, et axé sur les performances à travers la prise des recommandations pertinentes à l'endroit d'une part à l'OACI, et d'autre part aux Etats membres. Lors de cette 13^{ème} conférence mondiale sur la navigation aérienne, le Burkina Faso a été honoré à travers la remise du prestigieux certificat de reconnaissance de l'OACI suite à sa performance enregistrée lors de la mission de validation coordonnée (ICVM). Je voudrais ainsi traduire ma profonde reconnaissance à la communauté internationale pour cette marque d'encouragement et de solidarité. Une fois de plus, la volonté affichée « de ne laisser aucun pays de côté » a été respectée.

Dans la dynamique de rendre nos aéroports internationaux plus sûrs et sécurisés pour accroître l'expansion du trafic aérien, l'OACI a fait obligation aux Etats membres de certifier leurs aéroports internationaux. Le Burkina Faso a ainsi bénéficié de l'assistance technique du bureau régional de l'OACI pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest et de l'appui financier de l'ASECNA en vue de poursuivre le processus de la certification de l'aéroport international de Ouagadougou. Ainsi, sous l'impulsion de mon département, le projet de débroussaillage du couvert végétal et les travaux de réhabilitation partielle des aires de mouvement ainsi que les balisages d'urnes de l'aéroport international de Ouagadougou sont en cours d'exécution.

Deux facteurs essentiels fondent l'aviation civile, à savoir la sécurité et la sûreté. C'est ainsi que mon département déploie de nombreux efforts pour l'atteinte des taux de conformité dans ces deux domaines suivant les normes édictées par l'OACI. Ces efforts sont indispensables d'autant plus que l'actualité internationale est marquée par la recrudescence des attaques terroristes, et la coopération internationale doit davantage s'affirmer. Cela passe par le renforcement des mesures de prévention, la mise en place d'un système efficace d'échange d'informations entre les nations, la dotation des Etats aux économies faibles et fragiles d'équipements de surveillance performants, la formation adéquate contre les nouvelles formes d'actes d'intervention illicites et l'assistance technique.

A ce titre, je voudrais saluer la tenue à Ouagadougou du 03 au 07 septembre 2018 dernier, de la deuxième session des formateurs sur les systèmes de défense anti-aériens portatifs (MANPADS 2). Ce système est la réponse à l'appel pressant de la 39^{ème} session de l'Assemblée générale de l'OACI en faveur de la prise de mesures appropriées de riposte aux nouvelles menaces émergentes dans le secteur de l'aviation civile.

L'augmentation du nombre de voyageurs par air a un impact sur le changement climatique. A cet effet, les émissions à effets de serre des millions d'aéronefs sont une grande menace contre notre humanité. Dans sa volonté inébranlable de lutter contre le réchauffement climatique, le Burkina Faso, depuis sa désignation comme pays pilote du projet de réduction du CO2 dans le secteur du transport aérien met tout en œuvre pour honorer l'espoir placé en lui. C'est ainsi que notre pays a mené au cours de cette année d'importantes activités dont l'étude de sécurité dans le cadre du projet de mise en œuvre des procédures CCO/CDO (montées et descentes continues) à l'aéroport international de Ouagadougou et l'implémentation de l'annexe 16 Volume IV sur le régime de compensation et de réduction des émissions de CO2, et le plan d'Emission du CO2 (EMP) et le Système de suivi, notification et vérification (MRV) dont les évaluations sont attendues au cours de l'année 2019.

A l'occasion de la célébration de cette journée internationale, le Burkina réaffirme son engagement à jouer sa partition de façon pleine et entière pour le rayonnement d'une aviation civile internationale sûre, sécurisée et ordonnée dans le monde.

- Vive la journée internationale de l'aviation civile !
- Vive l'OACI !

Je vous remercie !

*Vincent. T DABILGOU
Officier de l'Ordre National*





LE COUP D'ENVOI DU GRAND PRIX CYCLISTE DU DG ASECNA

COMMÉMORATION DES 60 ANS DE L'ASECNA :

Une partition honorable du Burkina Faso

La Représentation de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) auprès du Burkina Faso à l'instar des 17 Représentations des Etats membres a commémoré le 60 eme anniversaire de l'ASECNA. Au Burkina Faso, cette commémoration s'est tenue du 07 au 13 décembre 2019 et a connu l'organisation de plusieurs activités dont les plus significatives ont concerné :

Grand prix cycliste du directeur général de l'ASECNA :

Il est dédié au monde du cyclisme et se déroule tous les ans au mois de décembre. Cette année, cette activité sportive a eu un cachet particulier en ce sens qu'elle a été la première activité marquant les festivités du 60e anniversaire de l'ASECNA.

Le samedi 07 décembre 2019, sous un harmattan doux et moins poussiéreux, il y avait du beau monde sur le boulevard Charles de Gaulle où les premiers responsables du secteur de l'aviation civile, notamment la grande famille de l'ASECNA côtoyait le monde de la petite reine, la Fédération burkinabé du cyclisme et 41 équipes venues des quatre coins du Burkina Faso pour convoiter la coupe du directeur général de l'ASECNA.

Le top départ étant lancé sur une distance de 118 km, c'est finalement le cycliste Roamba Aboubacar de l'Association des jeunes cyclistes de Koudougou qui a remporté le trophée. La vitesse était de 40,196 km par heure.

Cérémonie officielle d'ouverture

Placée sous le thème : « *les routes du*

ciel, notre métier - 60 ans de coopération », le lancement des festivités marquant l'âge de l'once du diamant de l'ASECNA s'est déroulé dans l'enceinte du siège de l'Agence sous la présidence du Ministre des transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière, M. Vincent T. Dabilgou et sous le parrainage du président du groupe Ebomaf représenté par son directeur de cabinet, M. Prosper Bassolet.

Etant le premier à prendre la parole en tant que président du comité d'organisation, le représentant de l'ASECNA auprès du Burkina Faso, M. Jacques GOM AIAM a souhaité la cordiale des bienvenues aux membres du corps diplomatique, aux premiers responsables des administrations de l'aviation civile, aux représentants des compagnies aériennes. Il a

LE MINISTRE DABILGOU (EN TENUE TRADITIONNELLE) ET LE REPRÉSENTANT DE L'ASECNA FÉLICITANT LE VAINQUEUR ROAMBA



VUE DE LA TRIBUNE OFFICIELLE





LE PRÉSIDIUM LORS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

ensuite rendu un vibrant hommage aux valeurs pionnières qui par leur engagement et détermination et leur foi inébranlable à une Afrique unie par le transport ont fait de l'ASECNA ce qu'elle est aujourd'hui : « *une ASECNA forte et rayonnante qui a su être au rendez-vous des grands défis relatifs à la navigation de la sécurité aérienne* ». Se réjouissant du fait que tous les efforts déployés de génération en génération ont été couronnés par le fait que l'ASECNA se positionne comme un modèle d'intégration réussi, Jacques GOM AIAM est certain que cette agence communautaire se prépare à être au rendez-vous de nouveaux challenges.

Terminant son speech, le président du comité d'organisation a réitéré toute sa gratitude et sa reconnaissance au Gouvernement du Burkina Faso pour son hospitalité et l'accueil qui lui ont été réservés dès son arrivée. Il a également fait une mention spéciale au président du groupe Ebomaf, Mahamoudou Bonkoun-gou pour la contribution décisive à la réussite de cette commémoration. Enfin, il a tenu à rassurer le parrain de la disponibilité de l'ASECNA à l'accompagner.

Prenant à son tour la parole au nom du parrain, le directeur de cabinet, M. Prosper Bassolet s'est dit honoré du

choix porté à la compagnie aérienne Liza transport international (LTI). Le thème choisi pour cette commémoration est très partagé par le parrain. En 60 ans d'existence, les brillants résultats auxquels est parvenue l'Agence communautaire sont très appréciables et augurent un avenir promoteur du ciel africain. Pour le porte-parole du parrain, le tandem ASECNA et les compagnies aériennes privées notamment LTI est très prometteur et les défis à relever ensemble ne seront pas des moindres.

Pour le ministre des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, M. Vincent T. Dabilgou, la commémoration de l'once du diamant de l'ASECNA coïncide avec le 75ème anniversaire de l'OACI. Ces deux institutions dans leur domaine de compétence respectif ont changé positivement et significativement le secteur de l'aviation civile en Afrique et dans le monde. S'agissant spécifiquement de l'ASECNA, le ministre a invité les acteurs de la navigation aérienne à une introspection sur le parcours déjà réalisé et à une projection des défis et enjeux à envisager et surtout à magnifier l'intégration exemplaire de l'ASECNA comme source d'inspiration dans les autres secteurs d'activités.

Sur cette invite, le ministre Dabilgou, président de la cérémonie a lancé les festivités de la commémoration des 60 ans d'existence de l'ASECNA.

A la suite de la série d'allocations marquant la cérémonie officielle d'ouverture, les personnalités et les invités ont visité les stands pour une meilleure visibilité des structures intervenant dans le secteur de l'aviation civile.

LE REPRÉSENTANT DE L'ASECNA AUPRÈS DU BURKINA FASO, M. JACQUES GOM AIAM



LA GRANDE FAMILLE DE L'AVIATION CIVILE ÉTAIT PRÉSENTE



PHOTO DE FAMILLE DES PARTICIPANTS AVEC LE MINISTRE ET LE PARRAIN





LE CONFÉRENCIER ALLHASSANA TRAORE

Conférence - débat :

L'agenda des festivités a connu la tenue d'une conférence-débat sous le thème : les routes du ciel, notre métier : 60 ans de coopération. Cette conférence a été animée par M. Allhassana Traoré, ancien directeur de cabinet.

Dans sa présentation, le communicateur a tout d'abord fait un bref rappel historique de l'ASECNA avant d'aborder ses missions dont la principale est d'assurer la sécurité de la navigation aérienne. Au titre de ces missions plus ou moins importantes figurent la fourniture des services d'informations aéronautiques, la gestion du trafic aérien. Abordant le volet organisationnel et institutionnel, l'on retiendra de ce point que l'ASECNA comprend un conseil d'administration, la direction générale, le contrôleur financier et les commissions du conseil d'administration.

Se penchant sur la problématique de la coopération, le conférencier a mentionné que l'ASECNA est un espace aérien de 16,1 million de km² et comprend 06 régions d'informations de vols (FIR), gère 31 aéroports communautaires et une centaine d'aéroports nationaux. Quant aux ressources humaines et financières,



LE PRÉSIDIUM LORS DE LA CONFÉRENCE DÉBAT

l'Agence forme des cadres moyens et supérieurs compétents à travers ses écoles que sont l'ERSI, ERNAM, EAMAC. Si au départ, l'Agence communautaire vivait des cotisations de ses Etats membres, aujourd'hui cette tendance a été inversée car elle vit de la collecte de ses redevances aéronautiques et finance l'acquisition de ses équipements, le renforcement des capacités de ses cadres et de celles des administrations de l'aviation civile.

Le défi d'un ciel africain est aujourd'hui une réalité car l'ASECNA est parvenue à couvrir son espace aérien de satellites le rendant plus sûr et sécurisé dans le monde.

Au terme de cette conférence, il convient de dire sans ambages que l'ASECNA est un exemple unique d'intégration et de coopération réussie dans le domaine de l'aviation civile. Son succès est dû à la qualité de ses ressources humaines, de la performance de ses équipements et surtout du brassage de 18 cultures des 18 Etats membres. Ce modèle d'intégration montre que les Etats africains peuvent eux-mêmes concrétiser leurs ambitions de développement et constituer une référence dans un domaine

aussi sensible que complexe que celui de l'aviation civile. La volonté politique ainsi affichée vient conforter que l'ASECNA a encore de belles pages à écrire dans l'histoire de l'aviation civile internationale.

Cette conférence débat a connu une

forte participation des étudiants et des élèves en fin de cycle. Ceux-ci voulaient savoir essentiellement comment intégrer l'ASECNA à la fin de leurs études. A cette question, les participants ont trouvé des éléments de réponse leurs préoccupations soulevées.

Remise du don :

L'ASECNA, c'est aussi le social et son représentant, Jacques GOM AIAM n'a pas perdu de vue ce volet important. Les membres du comité d'organisation ont choisi l'ordre de Malte dispensaire pour aller remettre un chèque symbolique à la première responsable pour l'encourager pour les actions sociales qu'elle mène à l'endroit des personnes indigentes afin que celles-ci recouvrent la santé. Très émue par ce geste symbolique car c'est l'une des rares fois que cela arrive, la directrice de l'ordre de Malte dispensaire a remercié l'ASECNA et précisé que ce don permettra de poursuivre les travaux de construction du bâtiment de consultation et de soins.

L'organisation des festivités marquant le 60ème anniversaire de l'ASECNA a connu un franc succès non seulement par la qualité-même des activités qui ont été menées mais a connu également une bonne participation des acteurs du secteur de l'aviation civile et de la frange estudiantine. Convenons alors d'affirmer que le Burkina Faso a joué sa partition de manière pleine et entière à la commémoration des 60 ans d'existence de l'ASECNA.



LES PARTICIPANTS SUIVANT ATTENTIVEMENT L'EXPLICATION DU CONFÉRENCIER



PHOTO DE FAMILLE DE LA DÉLÉGATION BURKINABÈ



LE MINISTRE VINCENT T. DABILGOU LORS DES TRAVAUX DE LA PLÉNIÈRE DE LA 40ÈME ASSEMBLÉE DE L'OACI

40ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OACI :

Une nouvelle feuille de route

Le Ministre des transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière, M. Vincent Timbindi DABILGOU a conduit une délégation de l'Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) à la 40ème session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), tenue à Montréal au Canada, du 24 septembre au 05 octobre 2019.

En rappel, la tenue de l'Assemblée de l'OACI, qui en est l'organe délibérant, se tient tous les trois ans en session ordinaire, sur convocation de son Conseil, une instance exécutive composée de trente-six (36) Etats membres dont huit (08) africains. Cette année, elle a fêté ses 75 ans.

Cette 40ème session ordinaire a connu la participation de 2401 participants de 184 Etats membres, et 78 délégations d'observateurs (ONGs et organes de media) ont été enregistrées.

Après la cérémonie d'ouverture et la mise en place du bureau de séance, il a été procédé à la remise des certificats de reconnaissance du Président du Conseil à l'appui de l'initiative de l'Organisation : « Aucun pays laissé de côté (NCLB) ». La remise de ces certificats vise à reconnaître, chaque année, les progrès significatifs dans la résolution de leurs lacunes en matière de sécurité et de sûreté aériennes et dans l'amélioration de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARPs). 27 pays ont reçu leur certificat au cours de la cérémonie officielle.

A l'issue des travaux en commissions techniques et de la plénière, la synthèse sur les thématiques se résume ainsi :

Dans le domaine de la sécurité aérienne, l'Assemblée a :

- entériné la troisième édition 2020-2022 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP, Doc 10004), comme orientation stratégique pour la sécurité à l'échelle mondiale ;
- demandé aux États, aux organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), aux groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) et aux organisations internationales concernées de travailler de concert avec toutes les parties prenantes pour établir des priorités, des cibles et des indicateurs compatibles avec les objectifs du GASP en vue de réduire le nombre et le taux d'accidents d'aviation ;
- instamment demandé aux États de mettre en œuvre des plans nationaux de sécurité aérienne conformes au GASP afin de réduire en permanence le nombre personnes tuées et les risques de décès.

Dans le domaine de la capacité et de l'efficacité de la navigation aérienne, l'Assemblée a :

- approuvé la sixième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750) comme orientation stratégique pour la navigation aérienne mondiale ;
- demandé aux États, aux groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG), aux groupes régionaux de surveillance de la sécurité aérienne, ainsi que leurs organes contributeurs respectifs, de veiller à l'élaboration et la mise en œuvre continue et cohérente des plans régionaux de navigation aérienne et régionaux de sécurité aérienne ;
- prié instamment les États de poursuivre

la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN) compte tenu des objectifs de la Résolution A37-11, comme catalyseur principal de la mise en œuvre des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU).

Dans le domaine de la sûreté et de la facilitation, l'Assemblée a :

- demandé à tous les États de confirmer leur appui résolu à la politique établie de l'OACI en appliquant les mesures de sûreté les plus efficaces, individuellement et en coopération les uns avec les autres, pour prévenir les actes d'intervention illicite et punir les auteurs, planificateurs, commanditaires et financiers des conspirateurs de tels actes ;
- exhorté les États et l'OACI à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre universelles de la Convention pour la répression des actes illicites dans l'aviation civile internationale (Convention de Beijing) et du Protocole additionnel à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs (Protocole de Beijing) comme moyens de lutte contre les attaques informatiques dans l'aviation civile ;
- demandé aux États et aux acteurs du secteur de prendre les mesures appropriées pour lutter contre les cybermenaces qui pèsent sur l'aviation civile ;
- invité les États à recourir davantage aux mécanismes d'échange d'informations, en particulier l'information préalable sur les passagers (API) et les données des dossiers passagers (PNR) fournies par les transporteurs aériens, afin de renforcer la sûreté aérienne et de réduire les risques pour les passagers, tout en



M. AZAKARIA TRAORE, DG ANAC A PARTICIPÉ AUX TRAVAUX EN COMMISSIONS TECHNIQUES ET EN PLÉNIÈRE

garantissant la protection de la vie privée et des libertés civiles ;

- prié instamment les États Membres, dans le cadre de la gestion de leurs documents de voyage et de la gestion des contrôles aux frontières, d'identifier les personnes de manière unique afin de maximiser les avantages en matière de facilitation et de sûreté aérienne, y compris la prévention des actes d'intervention illicite et autres menaces pour l'aviation civile.

Au-delà des décisions et résolutions adoptées, la 40ème session a réaffirmé la prépondérance d'une coopération internationale améliorée pour assurer le succès en matière de sûreté et de facilitation.

Dans le domaine du développement économique du transport, l'Assemblée a exhorté tous les États à tenir compte de la vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation du transport aérien international et à l'appliquer dans l'élaboration des politiques et des pratiques réglementaires.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'Assemblée a prié instamment les États à adopter une approche équilibrée de la gestion du bruit, en tenant pleinement compte des orientations de l'OACI (Doc 9829), des obligations juridiques pertinentes, des accords existants, des lois en vigueur et des politiques établies, lorsqu'ils traitent des problèmes de bruit dans leurs aéroports internationaux.

Dans le domaine juridique, l'Assemblée a invité les États à ratifier la Convention de Montréal de 1999, la Convention et le Protocole de Beijing de 2010 et à élaborer une réglementation nationale pour la mise en œuvre du Protocole de 2014 en s'inspirant du Manuel sur les aspects juridiques de la question des passagers indisciplinés ou perturbateurs (Doc 101117).

En marge des travaux de l'Assemblée, l'OACI a organisé pour la première fois une cérémonie des traités. Son objectif vise à encourager la ratification des traités multilatéraux de droit aérien en prenant des dispositions spéciales pour le dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion auprès de l'OACI.

Au terme des travaux de cette 40ème session de l'OACI, force est de convenir que cette assemblée générale a été un grand succès tant au niveau des attentes de l'organisation elle-même que de la participation du Burkina Faso.

Ainsi, la 40ème Assemblée a atteint un niveau de participation jamais égalé, toute chose qui témoigne de la confiance accrue que les États membres accordent à l'OACI, en tant qu'instrument privilégié du transport aérien dans la réalisation et la facilitation du libre mouvement des personnes et des biens ;

Le fait marquant majeur a été l'adoption à l'unanimité après plusieurs heures d'échanges par les États membres, de la

résolution sur l'Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI en matière de protection de l'environnement-régime mondial de mesures basées sur le marché (MBM).

Concernant la participation du Burkina Faso, elle a été remarquable et très bénéfique à plusieurs titres :

- le premier événement OACI sur les traités a permis au Burkina Faso de déposer les instruments de ratification de la Convention et du Protocole de Beijing de 2010. Il faut le rappeler, le Burkina Faso est à jour des ratifications des conventions internationales dont la promotion est encouragée par l'OACI ;
- en marge des travaux, l'Accord bilatéral des services de transport aérien avec le Gabon a été finalisé et paraphé, et un mémorandum d'entente a été signé pour constituer la base juridique actualisée pour la desserte prochaine de ce pays par Air Burkina ;
- en marge des travaux également, des rencontres bilatérales ont été tenues avec le Koweït, la République de Malte et la Corée du Nord en vue d'échanger et finaliser les projets d'accords de services aériens en cours.



MM. ARTHUR NKOUMOU DELAUNAY, DG ANAC GABON ET AZAKARIA TRAORÉ, DG ANAC BURKINA FASO, SIGNANT UN MÉMORANDUM D'ENTENTE (MOU) ...



... ET ÉCHANGEANT LE PARAPHE DU NOUVEL ACCORD AÉRIEN

IL Y A 44 ANS :

La fondation de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

À la suite des études proposées par les États-Unis et des consultations ultérieures entre les principaux alliés, les États-Unis invitèrent 55 États ou administrations à assister, en novembre 1944, à une Conférence internationale de l'aviation civile, à Chicago. Cinquante-quatre États participèrent à cette Conférence, à la fin de laquelle une convention relative à l'aviation civile internationale fut signée par 52 États, créant de façon permanente l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour promouvoir la coopération internationale et le maximum d'uniformité dans les réglementations et les normes, ainsi que les procédures et les structures de l'aviation civile. En même temps furent signés l'Accord sur le transit des services aériens internationaux et l'Accord sur le transport aérien international.

L'œuvre la plus importante de la Conférence de Chicago se situait sur le plan technique puisque la Conférence jetait les fondations d'un régime réglementaire de la navigation aérienne dans son ensemble qui améliorerait de beaucoup la sécurité des vols et ouvrait la voie à une normalisation de la navigation aérienne à l'échelle du monde entier.

En raison des retards inévitables qu'entraîne la ratification d'une convention, la Conférence avait signé un accord intérimaire créant une organisation provisoire, à caractère technique et consultatif : l'Organisation provisoire de l'aviation civile internationale (OPACI). Elle dura d'août 1945 à avril 1947, quand l'OACI lui succéda. Son siège était à Montréal, au Canada, et en 1947, le passage de l'OPACI à l'OACI ne fut guère qu'une formalité. En revanche, la

naissance de l'OACI marqua aussi la fin de la CINA car, l'OACI étant désormais solidement établie, les États membres de la CINA décidèrent de dissoudre celle-ci en nommant expressément l'OACI à sa succession.

Dès le début des activités de l'OPACI/OACI, on se rendit compte que l'activité du Secrétariat, surtout dans le domaine technique, devrait couvrir deux grands domaines, c'est-à-dire :

Les règles et règlements concernant la formation et les licences du personnel aéronautique, tant en vol qu'au sol; les systèmes et procédures de communications; les règles de l'air et les systèmes et procédures de contrôle de la circulation aérienne; les conditions de navigabilité des aéronefs affectés à la navigation internationale ainsi que leur immatriculation et leur identification, et la météorologie et les cartes aéronautiques. De toute évidence, il fallait dans ces domaines une uniformité à l'échelle mondiale pour que la navigation aérienne fût véritablement internationale. Les activités dans ces secteurs devaient donc être coordonnées par un organisme central, à savoir le siège de l'OACI, pour éviter l'apparition de particularismes locaux ou de développements disparates.

Le fonctionnement pratique des services et installations de navigation aérienne dans les États et la coordination de leur mise en œuvre là où les conditions d'exploitation et d'autres paramètres pertinents étaient comparables.

Pour répondre à ce dernier objectif, il fut décidé de subdiviser le globe en un certain nombre de régions où il existait des problèmes de navigation aérienne particuliers et de nature similaire. Un exemple

typique est ce que l'on appelle la « Région Atlantique Nord (NAT) », où les principaux problèmes concernent la navigation océanique long-courrier, à la différence de la « Région Europe-Méditerranée (EUR) » où il s'agit surtout de coordonner les vols transeuropéens avec les vols intérieurs et les court-courriers internationaux. Une fois ces régions créées, il fallait les doter d'organismes capables d'aider les États à résoudre les problèmes particuliers de leur région et on a conclu que la meilleure façon d'y arriver serait de créer un certain nombre de bureaux régionaux qui seraient situés dans la région desservie ou, dans le cas où plus d'une région serait desservie par un bureau régional, le plus près possible de la région en cause.

C'est ainsi que l'OACI adopta le concept des régions et des bureaux régionaux étant admis que toute activité régionale ne pouvait être entreprise que si elle n'entraînait pas en conflit avec les activités mondiales de l'Organisation. De plus, on a convenu que ces activités pourraient varier selon les régions, en fonction de l'environnement économique, technique ou social de la région en cause.

Pour notre région, c'est le « Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale » (WACAF) à Dakar/Sénégal qui est compétent. Le Bureau a été établi à Dakar en 1963, et est accrédité auprès de vingt-quatre (24) États contractants de la Région Afrique et Océan Indien (AFI). Une équipe multidisciplinaire de 25 fonctionnaires, dirigé par le Gabonais Prosper Zo'o Minto'o accomplit le mandat du Bureau.



PHOTO DE FAMILLE DES PARTICIPANTS ET DU PRÉSIDIUM À L'ISSUE DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE



HARMONISATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE FORMATION :

Les administrations de l'aviation civile de l'UEMOA et de la Mauritanie s'activent

L'Unité régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (URSAC) de l'UEMOA, en collaboration avec l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) du Burkina Faso a organisé une session de formation sur l'harmonisation des politiques et programmes de formation du personnel technique des administrations de l'aviation civile desdits Etats membres. C'était du 16 au 20 décembre 2019.

En organisant cette formation, l'unité régionale de supervision de sécurité et de sûreté de l'aviation civile entend renforcer les capacités des Etats membres de l'UEMOA et de la Mauritanie pour la mise en place des plans d'apprentissage et de développement du personnel leur permettant d'améliorer la mise en œuvre des dispositions nationales et internationales et de mieux répondre aux audits de l'OACI. En outre, cette session de renforcement

des capacités permettra à une harmonisation des politiques et programmes de formation du personnel dans l'optique d'une mutualisation des ressources humaines pour l'amélioration continue du niveau de sécurité.

Prenant le premier la parole au cours de la cérémonie d'ouverture pour souhaiter la bienvenue aux participants à cette session de formation, le Directeur général de l'ANAC, M. Azakaria TRAORE s'est montré confiant car les apprenants tireront le meilleur bénéfice en vue de l'établissement et la mise en œuvre de politiques de formation.

Quant au conseiller technique, M. Guynand Maxime Thierry KOUAME, représentant le commissaire chargé du département de l'aménagement du territoire a tenu à rappeler que son institution attache une attention particulière à la qualification des cadres et inspecteurs du système national

de supervision de la sécurité de l'aviation civile.

Durant les cinq jours, les 21 participants venus des Etats membres de l'UEMOA ont bénéficié de cinq modules de formations dispensées par Moustapha HOUMMADY, expert OACI en supervision de la sécurité et de M. Jacques Kragbé Douka, teamleader de l'URSAC.

Au terme des cinq jours des travaux, les conclusions de l'atelier ont été sanctionnées par les recommandations suivantes :

Aux administrations de l'aviation civile, il est recommandé de :

- harmoniser les politiques et les programmes de formation des inspecteurs de l'aviation civile
- baser les formations sur les compétences
- encourager la mise en commun au niveau régional, dans le cadre de

LE PRÉSIDIUM LORS DE LA CÉRÉMONIE
D'OUVERTURE DES TRAVAUX

l'harmonisation des pratiques, des compétences existantes au sein des Etats membres de l'Union et la Mauritanie pour la réalisation des audits et activités de surveillance des 8 domaines de l'USOAP

- constituer des groupes de réflexion sur la mise en œuvre de la résolution A 40/25 de l'Assemblée de l'OACI

A la commission, de l'UEMOA, il est recommandé de :

- assurer le suivi de la mise à jour et de la validité des plans d'actions correctrices des Etats sur le site web de l'OACI, notamment ceux qui concernent EC4
- poursuivre l'assistance technique en vue d'accompagner les Etats membres de l'UEMOA et la Mauritanie dans la formation du personnel technique
- coordonner la mise en place d'un groupe de réflexion de la résolution A 40825 de l'Assemblée de l'OACI

VUE DES INSPECTEURS DE L'ANAC-BF ...



... ET CEUX DES AUTRES ETATS PARTICIPANTS

BIENTÔT...

OUAGADOUGOU

COTONOU

LIBREVILLE



[facebook.com/AirBurkina](https://www.facebook.com/AirBurkina) [AirBurkina.bf](https://www.air-burkina.bf) www.air-burkina.com

Conception NBSB, Tél. : 26 57 43 40

BIENTÔT...

OUAGADOUGOU

ACCRA

LAGOS



AVEC AFRICA WORLD AIRLINES

[facebook.com/AirBurkina](https://www.facebook.com/AirBurkina) [AirBurkina.bf](https://www.air-burkina.bf) www.air-burkina.com

Conception NBSB, Tél. : 26 57 43 40



LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL DE AIR BURKINA LORS DE LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DU PCA



LE MINISTRE DABILGOU (TENUE TRADITIONNELLE) FÉLICITANT LE NOUVEAU PCA

AIR BURKINA:

Pengwende Clément SAWADOGO prend les rênes du Président du conseil d'administration

Le ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière, M. Vincent T. DABILGOU a procédé le jeudi 23 janvier 2020, à l'installation officielle de M. Pengwende Clément SAWADOGO, conseiller à la Présidence du Faso, dans ses fonctions de Président du conseil d'administration (PCA) de la compagnie aérienne Air Burkina.

Nommé en conseil des ministres en sa séance ordinaire du 27 décembre 2019, Pengwende Clément SAWADOGO occupe désormais la présidence du conseil d'administration de notre fleuron national, Air Burkina. En acceptant cette haute et délicate charge qui lui a été confiée par le Président du Faso, le nouveau président du conseil d'administration se dit prêt à relever le défi au sein de Air Burkina.

Pour cet homme ayant occupé de hautes charges de l'Etat, la reprise d'Air Burkina par l'Etat burkinabè demande d'aller vite et bien pour consolider les acquis. C'est pourquoi, il s'engage avec le soutien des administrateurs à faire en sorte que

la flotte nationale retrouve son lustre d'antan surtout dans cet environnement régional où la concurrence dans le domaine aérien est en pleine ébullition.

Le nouveau PCA n'a pas manqué également de féliciter M. Azakaria TRAORE, directeur général de l'ANAC qui assurait jusqu'à ce 23 janvier 2020 l'intérim du PCA.

Le ministre des transports, Vincent T. DABILGOU, tout en d'abord reconnaissant les exploits antérieurs du nouveau PCA, ancien ministre et homme averti de ces questions reste persuadé que Pengwende Clément SAWADOGO a les qualités indéniables de relancer Air Burkina. Il a aussi indiqué que le nouveau PCA a une mission spécifique et spéciale, celui de travailler

en connivence avec son équipe afin de trouver un nouvel actionnaire pour cette compagnie. Vincent DABILGOU avant de clore son propos, a souhaité plein succès au nouveau PCA et à toute son équipe.

DCPM- MTMUSR

M. AZAKARIA TRAORE (EN COSTUME), DG ANAC FÉLICITÉ POUR LE TRAVAIL ABATTU AU COURS DE SON INTÉRIM





AÉROPORT INTERNATIONAL DE OUAGADOUGOU :

Des bouchées doubles pour atteindre la certification

Depuis février 2019, le Dr Thomas Hyacinthe Compaoré est le Délégué du Directeur Général de l'ASECNA. A ce titre il dirige la Délégation aux activités aéronautiques nationales (DAAN) du Burkina Faso. A l'occasion du 60e anniversaire de l'ASECNA, il nous présente sa structure, ses missions et assure que la certification de l'aéroport de Ouagadougou est en bonne voie.

Pouvez-vous nous présenter la DAAN ?

La Délégation aux activités aéronautiques nationales (DAAN) du Burkina Faso est la structure qui a en charge un certain nombre d'activités qui sont complémentaires à ce que l'ASECNA fait. Ces activités visent à permettre à un usager, c'est-à-dire un passager, qui achète son billet d'embarquer à destination du Burkina et à son retour d'en

ressortir sans problème. La DAAN est une concession de l'Etat à l'ASECNA. Elle a trois grandes missions. La gestion de deux grands aéroports du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) qui est l'activité de gestion commerciale consistant à avoir un parking et des installations où les passagers vont évoluer, l'activité maintenance opérationnelle des équipements et enfin l'activité qui consiste à participer à une collecte de données météorologiques utilisées par les centres mondiaux de météorologie.

Vous êtes à la tête de la DAAN depuis février 2019. Quelles sont vos ambitions pour cette structure ?

L'une de nos priorités aujourd'hui, c'est la reprise de la piste de l'aéroport international de Ouagadougou d'ici la fin du premier semestre 2020. Notre piste est vieille de plus de trente ans, elle n'est

plus nécessairement ou forcément en conformité, car il y a un facteur d'usure. Il faut donc la refaire et la faire vérifier par des acteurs externes pour en confirmer la conformité avec les standards qui sont des normes d'exploitation. C'est la certification de la conformité des installations par rapport aux normes d'usage.

Le deuxième objectif concerne l'aménagement de notre aéroport, le renforcement de la qualité des services rendus aux usagers. Il faut travailler à la remise à niveau des installations aéroportuaires.

Le troisième objectif est l'amélioration du cadre social. Cela va consister à créer un cadre où il y a de l'ergonomie pour que le personnel évolue dans un milieu acceptable. Le renforcement des compétences du personnel fait partie de ce volet.



LE DÉLÉGUÉ DU DG DE L'ASECNA, DR THOMAS HYACINTHE COMPAORE, EXPLIQUANT AUX JOURNALISTES LES DONNÉES TECHNIQUES DE LA PISTE DE L'ACTUEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE OUAGADOUGOU

Voilà un aspect des objectifs sur lesquels nous sommes positionnés, et nous pouvons vous assurer que la progression est constatable, en témoigne le prix d'encouragement que l'aéroport international de Ouagadougou a reçu de l'ACI, l'organisation internationale des aéroports.

On peut dire que vous êtes en bonne voie pour la certification. A quel niveau en êtes-vous exactement ?

Si nous mettons la piste aux normes, nous serons au 4/5 du processus de certification. Il restera à faire la vérification.

Il faut que je saisisse l'occasion pour dire que la certification n'est pas une démarche idéalisante, c'est une démarche qui vise à avoir un niveau de conformité. C'est dire qu'il faut continuer les améliorations. Selon les recommandations de l'OACI, les pays devraient en fin 2020 avoir certifié leurs aéroports. Nous pouvons vous assurer que le Burkina respectera ce délai.

Pour les 60 ans de l'ASECNA, quel est votre message ?

60 ans pour une institution c'est déjà un âge confortable. L'ASECNA a tenu parce qu'elle a su se réinventer, résister à tous les assauts. 60 ans, c'est de l'expérience qui n'est pas très souvent capitalisée.

On a beaucoup d'experts de l'ASECNA qui sont à la retraite et qui ne sont pas convertis à d'autres activités où leur savoir-faire pourrait être exploité. 60 ans pour le Burkina, c'est de souhaiter que l'organisation panafricaine qu'est l'ASECNA continue d'apporter sa contribution sous toutes les formes.

A ce stade, je pense que c'est très difficile de se substituer à l'ASECNA, surtout à cette vision panafricaine. Il faut donc saluer la vision des pères fondateurs qui

n'ont pas voulu faire de cette structure qu'un instrument économique mais aussi un instrument politique et social.

San BARRO

DR COMPAORE ARBORANT LE PRIX DE L'EXCELLENCE OBTENU EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (2019-2020) DE L'ACI





RACGAE / DINER PROFESSIONNEL AVEC LES COMPAGNIES AÉRIENNES :

« Donnons un caractère humain à nos relations de travail » dicit le superviseur général



MME GERMAINE ZAN, PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ORGANISATION, SOUHAITANT LE MOT DE BIENVENUE AUX CONVIVES

La supervision générale de la Régie administrative chargée de la Gestion de l'Assistance en Escale (RACGAE) a institué un diner professionnel depuis exactement trois ans, à l'endroit de ses partenaires que sont essentiellement les compagnies aériennes. Cette année, la tradition a été respectée dans la soirée du vendredi 08 décembre 2019 à Sopatel Silmandé.

Comme on le dit si bien « *on ne change pas une équipe qui gagne* ». Le maître orchestre de cette équipe est Mme Germaine ZAN, chef de service commercial, qui avec son équipe a mis les petits plats dans les grands pour que ce diner professionnel avec les compagnies aériennes soit un beau rendez-vous du donner et du recevoir. Elle a tout d'abord

remercié et traduit la reconnaissance de son institution ses convives qui ont répondu massivement à l'invitation.

M. Goama Nikiema, superviseur général de la RACGAE, faisant sa première prise de contact officiel avec les compagnies aériennes a voulu que ce cadre de rencontre soit convivial car selon lui, au-delà à des rapports professionnels qui existent, il faut leur donner un caractère humain. Il a invité ses collaborateurs de continuer à offrir un service de qualité conformément aux standards des organismes de l'IATA et de l'ACI, car les compagnies aériennes fondent l'essence même de la RACGAE.

Dans la dynamique de l'amélioration continue des prestations de ses services



LES ADMINISTRATEURS DU COMITÉ DE GESTION AVEC LE SUPERVISEUR GÉNÉRAL DE LA RACGAE



M. GOAMA NIKIEMA PRÉSENTANT ...



... AUX COMPAGNIES AÉRIENNES LES NOUVELLES ACQUISITIONS DE SON INSTITUTION

pour la satisfaction des usagers on s'est fixé deux défis majeurs. Le premier est le renouvellement de son certificat ISAGO en 2020 après celui de 2019. Le deuxième défi est la mise en œuvre de son programme d'investissements prioritaires. D'ores et déjà, des efforts ont été consentis courant 2015 à 2019. Aussi, a poursuivi le superviseur général, des acquisitions nouvelles sont inscrites au titre du budget 2020.

Par ailleurs, M. Nikiema a exprimé aux représentants des compagnies aériennes sa disponibilité et celle de son équipe pour trouver des solutions aux éventuelles difficultés auxquelles celles-ci pourraient être confrontées. En réponse à l'invité de la RACGAE, la compagnie ASKY, porte-parole des

compagnies aériennes a remercié la RACGAE d'avoir institué pour la troisième fois consécutive cette tribune d'échanges. Elle a salué et encouragé le superviseur général pour la mise à leur disposition de nouvelles acquisitions afin de moderniser le handling dont au finish l'heureux bénéficiaire est le passager.

L'actualité du moment oblige, dans le cadre de la commémoration du 60ème anniversaire de l'ASECNA, M. Paul Makekou de nationalité gabonaise, premier directeur général africain de cette agence communautaire de 1975 à 1983) a profité de son séjour pour venir encourager la RACGAE au cours de ce dîner professionnel.





UNE MINE D'OR DE CLASSE MONDIALE

DONNÉES CORPORATIVES



Acquisition

25 février 2009



Actionnaires

**90 % IAMGOLD Corporation
10% État Burkinabè**



Production totale
en 2018

450 036 onces



Investissement
total

408 milliards de FCFA

IMPACTS ÉCONOMIQUES



Emplois directs
2018

**2 430 emplois
(96 % nationaux)**



Contribution
économique directe
2010-2018

325,4 milliards de FCFA



Achats locaux
2018

**138,8 milliards de FCFA
auprès de 500 fournisseurs**

IAMGOLD Essakane SA

Secteur 13, rue 1316 Porte 72, Zone du Bois

09 BP 11 Ouagadougou 09-Burkina Faso

T : + 226 25 42 87 00

F : + 226 25 36 09 24

E : Essakane_CommunicationExterne@iamgold.com

W : www.iamgoldessakane.com

IAMGOLD
ZERO

AMBIENTE | SOCIÉTÉ | ÉCONOMIE | ÉNERGIE | GOUVERNANCE



Pouvoir d'agir,
performance extraordinaire

REMISE SYMBOLIQUE DU
PARCHEMIN À UNE IMPÉTRANTE



IAMGOLD
ESSAKANE SA

IAMGOLD Essakane SA investit dans la formation de **40 jeunes du Sahel** pour les extraire de l'orpaillage

Le site minier Essakane a abrité la cérémonie officielle de sortie de 40 impétrants issus du centre de formation de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi, ANPE de Dori le 27 novembre 2019.

De nombreux jeunes de la zone hôte de la mine Essakane, s'adonnent à la pratique de l'orpaillage, une activité nocive pour la santé des jeunes et risquée pour l'environnement. La formation et l'insertion professionnelle des jeunes sont un enjeu important pour l'avenir des communautés riveraines du site industriel minier Essakane. L'Association des orpailleurs de l'Oudalan (A2O) et son partenaire IAMGOLD Essakane SA, ont mené un projet visant à renforcer les compétences des jeunes dans les métiers spécifiques de la menuiserie bois et métal.

Le Directeur général de la mine Essakane, M. Mohamed Ourriban et ses équipes, des responsables administratifs communaux de Gorom-Gorom, le président de A2O, Abdoulaye Ould Cheick et des dirigeants de son association, des leaders communautaires ainsi que des représentants institutionnels de la formation (Agence nationale de la formation et de l'emploi, ANPE Dori) étaient présents pour la sortie de la première cuvée de jeunes reconvertis par A2O.

Le coût de cette formation s'élève à 37.804744 FCFA. Une formation qui trouve toute sa pertinence dans un contexte local marqué par les effets dévastateurs de l'orpaillage sur la jeunesse. Les jeunes après deux mois de séjour à l'ANPE de Dori, suivis d'un stage de perfectionnement de deux mois à la mine Essakane, sont désormais outillés

et qualifiés pour exercer un métier auprès des structures installées dans le pays où évoluer à leur propre compte par l'auto-emploi.

Le DG de la mine Essakane, M. Mohamed Ourriban a indiqué dans son allocution que la société IAMGOLD Essakane SA a décidé d'offrir une opportunité de réinsertion socioéconomique à ces jeunes, retirés par A2O des mines artisanales où ils menaient des activités d'orpaillage dans des conditions souvent malsaines, et souvent au péril de leur vie. Le DG a noté aussi que la mine Essakane a ouvert ses portes à ces apprenants durant deux mois pour enrichir leurs connaissances et faire une immersion dans les procédures de santé-sécurité.

Le Président de l'association des orpailleurs de l'Oudalan a tenu à remercier la



PHOTO DE FAMILLE DES
IMPÉTRANTS À L'ISSUE DE
LA FORMATION

direction de la mine et les parents des apprenants qui ont accepté que leurs enfants abandonnent les sites d'orpailleurs au profit d'un métier. « Nous nous réjouissons déjà du fait que certains aient réussi à se positionner dans des ateliers de menuiserie ou de soudure. Nous souhaitons vivement que cela débouche sur des emplois stables, et que le plus grand nombre réussisse à se mettre même à son propre compte », a souhaité Abdoulaye Ould Cheick.

Le représentant des apprenants, Mamoudou Adama Maiga, a témoigné que la formation s'est bien déroulée pour tous les bénéficiaires : « Nous sommes bien formés, nous avons les compétences pour affronter le monde du travail. J'ai été formé en menuiserie bois, présentement je peux fabriquer des meubles. Nous sollicitons toujours de l'appui pour pouvoir bien mener nos activités car je compte ouvrir mon atelier » a poursuivi le jeune Maiga.

C'est avec joie et fierté que les 40 apprenants méritants ont reçu leurs attestations des mains des officiels qui ont honoré de leur présence cette cérémonie dédiée aux jeunes.

Source : Essakane

Tidiane Barry promu Directeur Pays chez IAMGOLD

Tidiane Barry a occupé les postes de Directeur Général Adjoint (DGA) chez Essakane et de Directeur de la Chaîne d'Approvisionnement mondiale au Canada.

Tidiane est un cadre qui a fait l'essentiel de sa carrière dans la compagnie IAMGOLD, depuis plus d'une décennie. Il travaillera désormais aux côtés du Directeur Général de la mine Essakane.

Tidiane aura la responsabilité de promouvoir les intérêts de l'entreprise dans le pays et entretiendra des relations à long terme avec les représentants du gouvernement, les agences et les communautés locales, en veillant à l'alignement des priorités stratégiques de la mine.

Félicitations et plein succès !



ACHETEZ EN LIGNE

www.air-burkina.com

- Accessible à tout moment
- Economie de temps
- Bonus miles
- Paiements par orange money ou cartes visas



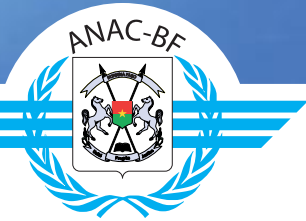
facebook.com/AirBurkina



AirBurkina.bf



www.air-burkina.com



DRONES AU BURKINA FASO :

Partie II de la réglementation

Suite à la publication dans le magazine ANAC NEWS n°23, quelques mesures de la réglementation extraites du code de l'aviation civile et de l'arrêté ministériel pour une meilleure gestion et exploitation des drones au Burkina Faso, la rédaction vous publie la suite des dispositions réglementaires.

Partie II :

Le chapitre 4 de l'annexe à l'arrêté relatif à l'exploitation des drones au Burkina Faso traite de la qualification des pilotes de drones (télépilotes)

4.1. Télépilote d'activités particulières

4.1.1. Dispositions générales

1. Nul ne peut piloter un aéronef télépilote dans le cadre d'activités particulières s'il n'est titulaire d'une attestation de télépilote ou d'une licence de télépilote en état de validité délivrée ou validée par l'ANAC.
2. Un télépilote, un instructeur de vol RPAS ou un examinateur RPAS ne peut pas exercer les privilèges de ses fonctions s'il :
 - a. se trouve sous l'emprise de l'alcool (Taux d'alcool inférieure à 0,5g par litre de sang), de la drogue ou de substances psychoactives, prescrit ou non prescrit,
 - b. a connaissance d'un quelconque effet secondaire incompatible

avec l'exercice en toute sécurité des privilèges de sa licence.

3. Un relevé détaillé de tous les vols effectués en qualité de télépilote est inscrit sur un carnet de vol de télépilote.
4. Le carnet de vol de télépilote contient, pour chaque vol effectué, au moins les informations suivantes :
 - a. la date de chaque vol ;
 - b. les noms, prénom et date de naissance du télépilote ;
 - c. la marque d'identification de l'aéronef télépilote ;
 - d. les zones de décollage et d'atterrissage indiquées par les coordonnées GPS ;
 - e. l'heure de décollage ;
 - f. l'heure d'atterrissage ;
 - g. le temps de vol ;
 - h. le type d'activité ;
 - i. le cas échéant, les noms de toute autre personne impliquée lors des opérations de vol et notamment du ou des observateur(s) d'aéronefs télépilotes.

4.1.2. Attestation de télépilote (Vols à vue)

1. L'attestation de télépilote constate l'aptitude du titulaire à piloter des aéronefs télépilotes pour effectuer des opérations, en vue directe du télépilote et à une distance horizontale maximale de 200 mètres du télépilote ou à la limite de la portée de la liaison C2 à

l'aide d'un observateur dans le respect des limitations suivantes :

- a. à 10 Km des aérodrômes,
 - b. à 50 m de toute personne
 - c. à 50 m de tout immeuble,
 - d. à 50 m d'une voie publique
2. Le postulant à une attestation de télépilote doit être âgé de 18 ans révolus.
 3. La formation théorique porte sur les matières suivantes détaillées à l'appendice 6 :
 - a. réglementation aéronautique
 - b. météorologie
 - c. connaissances générales de la technologie de l'aéronef
 - d. navigation
 - e. principe du vol
 - f. procédures opérationnelles
 - g. performances humaines
 - h. préparation et suivi de vol
 - i. cadre légal relatif à la protection de la vie privée et au traitement des données à caractère personnel.
 4. Pour obtenir une attestation de télépilote, le candidat doit déposer un dossier comprenant :
 - a. un formulaire de demande dûment rempli et signé par le postulant
 - b. une copie d'un document d'identification du postulant
 - c. un document attestant qu'il a



- suivi une formation théorique dont le contenu est accepté par l'ANAC
 - d. un document attestant qu'il a suivi une formation pratique déterminée et assurée par un exploitant, un constructeur ou un organisme de formation
 - e. une déclaration de compétence suite à l'évaluation réalisée par l'exploitant, le constructeur ou un organisme de formation de la compétence pratique du postulant
 - f. un justificatif de la capacité du postulant à lire, parler, écrire et comprendre le français
 - g. un document attestant qu'il a suivi avec succès la formation de radiotéléphonie
 - h. une copie du certificat médical de classe 3
 - i. un certificat de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.
5. Si le candidat répond aux conditions visées au point 3) ci-dessus, l'ANAC lui délivre l'attestation de télépilote.
 6. Le titulaire d'une attestation de télépilote ne peut effectuer un vol d'aéronef télépilote que lorsqu'il est en possession d'un certificat médical de classe 3 en cours de validité.
 7. Une attestation de télépilote délivrée dans les conditions de la présente annexe est valable sous réserve de la validité de la déclaration de compétence.
 8. La déclaration de compétence délivrée à un télépilote par l'exploitant, le constructeur ou l'organisme de formation est valable pour 24 mois.

4.1.3. Licence de télépilote (Vols hors vue)

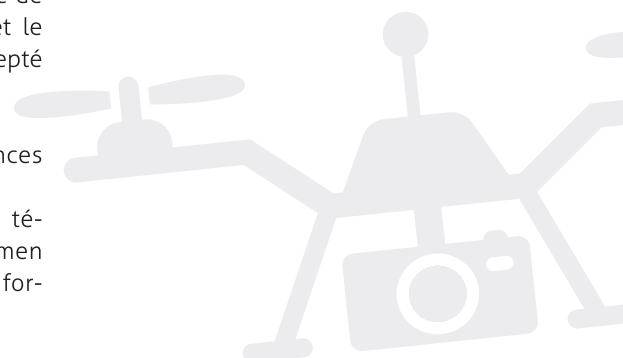
1. Nul ne doit effectuer des vols hors vue à l'aide d'aéronefs télépilotes à moins de détenir une licence burkinabè de télépilote assortie d'une qualification d'aéronefs télépilotes conformément à la présente annexe.
2. Une licence de télépilote délivrée par une autorité d'aviation civile

d'un pays tiers peut être validée par l'ANAC dans le but de permettre au titulaire d'effectuer des vols sur des aéronefs télépilotes identifiés au Burkina Faso.

4.1.3.1. Privilèges et conditions d'obtention de la licence de télépilote

1. La licence de télépilote atteste l'aptitude du titulaire à piloter des aéronefs télépilotes pour les opérations se déroulant :
 - a. en vue directe du télépilote
 - b. hors vue directe du télépilote, hors zone peuplée et hors de l'emprise des aérodromes
2. Conditions d'âge
Le postulant doit être âgé de 18 ans révolus.
3. Formation théorique
 - a. Le postulant doit avoir des connaissances avérées dans les matières suivantes conformément à l'appendice 6 :
 - i. droit aérien
 - ii. connaissances générales des RPA
 - iii. préparation du vol, performance et chargement
 - iv. performances humaines
 - v. météorologie
 - vi. navigation
 - vii. procédures opérationnelles
 - viii. principes de vol
 - ix. radiotéléphonie
 - x. cadre légal relatif à la protection de la vie privée et au traitement des données à caractère personnel ;
 - b. La formation théorique doit être dispensée dans un organisme de formation agréé ou validé et le programme de formation accepté par l'ANAC.
4. Examen relatif aux connaissances théoriques
Tout postulant à la licence de télépilote doit réussir à l'examen théorique avant de suivre la formation pratique.

5. Formation pratique
 - a. La formation pratique doit être dispensée dans un organisme de formation agréé. Un modèle de syllabus de formation qui doit être accepté par l'ANAC est présenté à l'Appendice 7;
 - b. Avant de débiter la formation pratique, le candidat doit être titulaire d'au moins un certificat médical de classe 3 en cours de validité.
 - c. Avant de se présenter à l'examen pratique pour la délivrance d'une licence ou d'une qualification, le candidat doit :
 - i. avoir réussi l'examen théorique RPAS au cours des 12 mois précédant la date de présentation à l'épreuve pratique ;
 - ii. fournir la recommandation pour l'examen, établie par l'instructeur de vol RPAS responsable de sa formation pratique ;
 - d. La formation pratique et l'examen pratique sont effectués sur un terrain autorisé l'ANAC conformément au point 12.5.
6. Le candidat à une licence de télépilote ou à une qualification y associée démontre devant un examinateur RPAS, désigné par l'ANAC, qu'il est capable d'appliquer les procédures appropriées et d'exécuter les manœuvres déterminées à l'appendice 3 en toute sécurité.
(à suivre)





La Sécurité et la Sûreté Aérienne, Notre Priorité !



MIGRATIONS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Quelle politique de développement en Afrique ?

La problématique ; « migrations et changements climatiques : quelle politique de développement en Afrique » est d'actualité préoccupante et interpelle les politiques africaines. Dans ces lignes qui suivent le Dr Ulrich DIASSO, expert burkinabè dans le domaine des changements climatiques se prononce sur ce sujet. Le Dr Diasso, spécialiste climat à l'Agence nationale de la météorologie du Burkina Faso est titulaire d'un PhD en météorologie et sciences du climat depuis Avril 2015. Il a eu l'occasion de se prononcer sur le sujet précité au siège du Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) au Caire.

De ces entretiens, il ressort que, dans les pays en voie de développement comme le Burkina Faso, les phénomènes météorologiques sont à l'origine de la majorité (plus de 70%) des catastrophes naturelles faisant des pertes en vie humaines et causant des dégâts matériels énormes chiffrés en centaines de millions de dollars US.

Avec l'évolution du climat, ces phénomènes deviennent de plus en plus fréquents et dangereux, augmentant davantage les risques pour les personnes et les biens. Par ailleurs, le lien entre l'impact climatique et l'accroissement des conflits entre éleveurs et agriculteurs pour l'accès aux ressources qui se font de plus en plus rares.

Face à cette situation peu reluisante à laquelle il est impérieux de diligenter des mesures vigoureuses, Dr. DIASSO a mis l'accent sur la nécessité de développer des politiques et des pratiques de gestion des terres plus intelligentes, pour faire face aux chocs climatiques extrêmes, à la variabilité climatique et aux changements climatiques à plus long terme. Dès lors, l'information météorologique devient très importante, voire indispensable, non seulement pour les gouvernants mais également pour les utilisateurs.

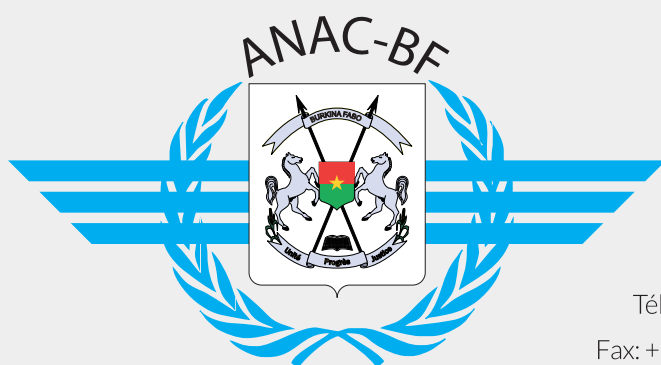
Les gouvernants africains doivent désormais dans leurs politiques de développement mener des actions vigoureuses devant éradiquer les obstacles

à la recherche climatique et leurs effets inhibiteurs sur la production de l'information météorologique et climatique.

En effet, l'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques contribuera à booster les secteurs clé de développement des pays tels que l'agriculture, l'aviation et l'énergie.

DR DIASSO ULRICH JACQUES





Revue trimestrielle de
l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

01 BP: 1158 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél: +226 50 30 64 88 / 50 31 63 32

Fax: +226 50 31 45 44

OUAGADOUGOU

ACCRA

LAGOS

BIENTÔT...

air burkina

AVEC AFRICA WORLD AIRLINES

facebook.com/AirBurkina AirBurkina.bf www.air-burkina.com

Conception: NBBE, Tél.: 79 37 43 48